

Workshop / Atelier 4

Autor(en): **Grin, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **7 (1997)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-832997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

WORKSHOP / ATELIER 4

François Grin

Remarques introductives

De même que les trois groupes de travail précédents, le groupe 4 s'est successivement rendu dans les quatre ateliers thématiques, où il a pu s'informer des dimensions «formation», «jeunesse» «média» et «économie» dans l'après-midi du 27 juin; le groupe s'est retrouvé, dans la matinée du 28 juin, afin de synthétiser les questions soulevées et les idées lancées, et tenter de formuler des propositions, générales et pratiques, visant à l'amélioration de la compréhension entre les communautés linguistiques de Suisse.

Treize personnes ont participé aux travaux du groupe 4, qui avait la chance de compter le dessinateur Barrigue: au cours des ateliers de la première journée, Barrigue a su croquer sur le vif les problèmes évoqués, et apporter à nos discussions un vent frais toujours très bienvenu.

Pour chacun des quatre thèmes, nous avons cherché à identifier un certain nombre de problèmes de fond et les priorités que ceux-ci nous suggéraient sur le plan de l'action; ceci supposait au passage une identification des acteurs concernés au premier chef.

Comme les trois autres groupes de travail, nous avons regretté que le manque de temps ne nous permette pas de pousser plus loin la discussion; en conséquence, certaines thématiques ont dû être traitées plus succinctement que d'autres, ce qui confirme du reste que le séminaire correspondait à un véritable besoin, et qu'il y aurait lieu de renouveler et de poursuivre cette expérience.

Les quelques pages qui suivent reprennent donc les discussions du groupe 4, en respectant l'ordre dans lequel celui-ci a abordé les quatre thématiques du séminaire. Il n'est pas inutile de rappeler au lecteur que ce compte-rendu n'a aucunement vocation d'examen scientifique approfondi, et qu'il vise plutôt à résumer les interrogations principales qui sont apparues dans un débat tourné vers l'expérience quotidienne.

Thème «économie»

L'animateur de l'atelier «économie», M. André Gachet, avait d'entrée de jeu souligné que deux questions ont une importance cruciale quant au rôle que l'économie (au sens de l'ensemble des activités de production et de distribution du secteur privé ou, le cas échéant, para-public) peut jouer à l'égard de la compréhension inter-communautaire: premièrement,

l'économie *favorise-t-elle*, compte tenu de ses objectifs et de ses intérêts, la construction de «ponts»? Deuxièmement, en a-t-elle *besoin*?

Ces deux questions nous ont amenés à mettre en relief les problèmes suivants:

1. On observe une modification structurelle des tissus économiques régionaux et des rapports de complémentarité qui s'étaient créés entre eux; cela se traduit en général par une baisse de la part relative des échanges inter-régionaux (notamment entre régions linguistiques) par rapport au volume total des échanges économiques.
2. Il existe une tension, que l'économie traiterait (en se servant de l'anglicisme d'usage...) de «trade-off» entre la *globalisation* des échanges économiques d'une part, et l'ambition, inspirée de considérations sociales et politiques, de *renforcer* les échanges entre les communautés linguistiques de Suisse.
3. Les priorités des décideurs économiques n'ont pas de raison, *a priori*, de cadrer avec celles des acteurs répondant à une autre rationalité, notamment politique ou macro-sociale; reprenant une phrase de l'économiste Friedman, on peut résumer cette divergence par la maxime «the business of business is business». Une politique linguistique (au même titre que toute politique publique) peut donc être amenée à procéder à une pesée d'intérêts divergents.
4. L'économie est une réalité complexe. Par conséquent, la divergence (ou la convergence) entre les priorités de l'économie et l'objectif (social et politique) d'harmonie entre les communautés linguistiques se pose de manière différente à différents niveaux de l'économie. Selon le secteur économique considéré et l'échelle des activités économiques en cause, les phénomènes marquants ne seront pas les mêmes.
5. En ce qui concerne les participants au marché du travail eux-mêmes, plusieurs intervenants ont signalé une baisse de la disponibilité des personnes (notamment les francophones et les italophones) à s'installer en Suisse alémanique, particulièrement à Zurich.
6. Le redéploiement des flux d'échange contribue sans doute à conférer à la langue anglaise une importance croissante; toutefois, précisément parce qu'elle apparaît comme plus utile, et que plus de gens l'apprennent, les compétences en anglais vont avoir tendance à se *banaliser*; par conséquent, les individus auront un intérêt personnel, pour se démarquer et pour disposer d'un avantage comparatif sur le marché du travail, à apprendre des langues tierces. La question qui se pose alors est la suivante: de quelles langues s'agira-t-il? Le rôle des langues nationales de la Suisse doit alors être défini non seulement par rapport à l'anglais, mais aussi par rapport à d'autres langues dans lesquelles les

individus pourront être tentés d'investir, comme par exemple l'espagnol ou le japonais.

Compte tenu de ces six questions centrales, trois catégories de mesures, qui peuvent faire partie intégrante d'une *politique linguistique*, nous ont paru dignes d'examen, et ont donc été présentées à la séance plénière du 28 juin:

1. Il serait utile de mettre en évidence, à l'intention des milieux économiques (c'est-à-dire des décideurs) le potentiel créateur de la *diversité linguistique*. Certes, on admet en principe que les chefs d'entreprise savent ce qui est dans leur intérêt; toutefois, il n'est pas certain, en raison des perspectives, voire des idéologies «unilinguistes» qui prévalent souvent dans la culture d'entreprise (y compris dans les travaux théoriques et les manuels en administration des affaires), que les décideurs économiques prennent toujours la pleine mesure de la valeur de cette diversité.
2. Ce n'est qu'assez récemment que de grandes entreprises ont pris conscience de l'intérêt qu'il y avait à «calibrer» linguistiquement les messages publicitaires, en passant au besoin à une stratégie de communication plurilingue. Celle-ci ne concerne pas que les langues de grande diffusion (comme l'espagnol en plus de l'anglais sur certains marchés régionaux aux Etats-Unis), mais aussi des langues minoritaires: ainsi, telle entreprise de denrées alimentaires a vu ses parts de marché au Pays de Galles s'accroître notablement lorsque l'étiquetage et l'emballage a pris en compte le gallois, en parallèle avec l'anglais. Ceci n'est qu'un exemple, qui donne à penser que la diversité linguistique peut être incorporée dans la stratégie de distribution, mais aussi, sans doute, de production des entreprises. Dans le cas de la Suisse, la Confédération pourrait donc financer le projet «Romanche visible» (*Rumantsch Vesaveil*). Le principe de ce projet, dont l'idée a été lancée dès 1991, est de persuader les grandes entreprises de distribution de biens de consommation de passer d'un étiquetage trilingue à un étiquetage quadrilingue pour renforcer la présence visible du romanche dans l'ensemble du pays.
3. Plusieurs grandes entreprises, y compris des entreprises semi-publiques, opèrent dans deux, trois ou quatre régions linguistiques de Suisse, indépendamment de leur implantation à l'étranger. Lorsqu'elles disposent de succursales dans différentes régions, il y aurait lieu de les encourager à placer temporairement certains membres de leur personnel dans d'autres régions linguistiques. Il ne s'agit donc pas de *réglementation*, mais *d'incitation*. Le mécanisme à mettre en place peut prendre la forme d'avantages fiscaux accordés au prorata des «placements linguistiques» effectués sous l'égide de ces entreprises; il peut s'agir, par exemple, d'une prise en charge d'une partie de la part employeur des contributions aux assurances sociales des employés concernés.

4. Un système d'incitations similaire peut être mis en place pour les *apprentis* employés par les petites et moyennes entreprises (qui fournissent la majeure partie des places d'apprentissage). En tant que PME, elles ne disposent qu'exceptionnellement de succursales dans d'autres régions linguistiques, aussi faudrait-il développer des systèmes de placement inter-entreprises, à vocation linguistique. Ceci offrirait l'avantage d'inscrire ce type d'échanges au coeur du tissu économique de la Suisse, puisque les PME constituent les deux tiers de l'emploi du secteur privé dans notre pays.

Thème «formation»

La discussion autour du thème «formation», partant d'une information sur les activités de la «Commission Langue 2» de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et sur la Fondation *ch*, nous a conduit à identifier les problèmes suivants:

1. Les systèmes de formation, dans leur organisation actuelle, ne mettent pas à profit l'expérience, les compétences, et le temps libre des retraités; il y a là un potentiel important à valoriser.
2. La réalité de l'enseignement de la langue seconde continue à souffrir de rigidités, en dépit d'une recherche très active et d'un nombre croissant d'expériences de terrain novatrices.
3. Le fédéralisme peut s'avérer problématique, puisqu'il entrave la coordination inter-cantonale, et bien sûr inter-régionale, en matière de formation linguistique. Le démantèlement de la «Commission Langue 2» de la CDIP apparaît donc comme regrettable, tant qu'une structure de remplacement ne sera pas mise en place.
4. Il faut s'attaquer de front à la question du (des) dialecte(s) alémanique(s), non à propos de l'ampleur de leur usage, mais en tant que (possible) composante de la formation en allemand pour les Romands et les Tessinois (le cas des Romanches étant, à cet égard, tout à fait particulier, puisque la plupart d'entre eux sont immanquablement conduits à acquérir une compétence très élevée en dialecte alémanique).
5. En matière de formation linguistique, la quête de la perfection (qui conduit parfois à définir des objectifs irréalistes de maîtrise de langue seconde) est un frein plutôt qu'un avantage.
6. Il y a lieu de réexaminer à fond et de renforcer les systèmes d'échange entre les régions linguistiques (il a été souligné à cet égard que contrairement à des idées très répandues, il y a proportionnellement plus de Romands que d'Alémaniques qui vont s'installer temporairement dans l'autre région linguistique).

7. Pour la grande majorité des personnes en formation (écoliers, collégiens, etc.), l'âge d'introduction de la langue seconde est sans doute trop tardif, et ne fait pas assez usage des potentialités de l'enseignement bilingue.
8. Les échanges d'information, entre enseignants et élèves, sur les possibilités d'acquérir et de développer un capital linguistique, sont insuffisants.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe 4 a suggéré des mesures selon les axes suivants:

1. Introduction généralisée de la langue seconde dès la première année de la scolarité obligatoire, étant entendu que cette langue seconde doit être une langue nationale; l'anglais prend de toute façon assez rapidement une position dominante dans le répertoire linguistique des élèves dans les étapes ultérieures de la formation. Bien entendu, des conditions particulières doivent être prévues pour les jeunes immigrants dont la première langue n'est en général pas une langue nationale.
2. En ce qui concerne la formation des enseignants de langues secondes (pour les langues nationales), une obligation d'échange avec une autre région linguistique doit être généralisée. Idéalement, ces séjours (dont la durée peut être différenciée selon le cycle de formation où travaille l'enseignant) doivent être répétés à intervalles réguliers, par exemple tous les cinq ans.
3. Des facilités pour l'acquisition et l'entretien des compétences linguistiques dans les quatre langues nationales doivent être mises à disposition des adultes. Elles peuvent s'inscrire dans le cadre des activités de loisir, sur le modèle des systèmes déjà existants pour encourager les activités sportives, par exemple, ou tabler sur l'essor actuel du tourisme à vocation culturelle. Enfin, elles peuvent également chercher à valoriser les compétences et le temps libre de retraités plurilingues.
4. Les échanges inter-universitaires entre régions linguistiques doivent être développés; il convient par exemple d'intégrer aux plans d'études au moins un semestre dans une université d'une autre région. Ceci soulève la question de la reconnaissance mutuelle des formations dispensées par les universités et hautes écoles suisses, où les restrictions de fait encore en vigueur apparaissent particulièrement inadmissibles.
5. Il convient d'offrir (mais sans obligation) des possibilités d'acquérir une compétence passive en dialecte(s) suisse(s) alémanique(s) aux écoliers romands et tessinois; cette offre peut être incorporée au programme d'allemand «standard», comme le suggérait déjà la CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) dans un rapport publié en 1987.

6. Il serait intéressant d'étudier, à titre expérimental, la faisabilité d'une action à forte visibilité médiatique, à savoir l'offre de cours de langues nationales destinés aux voyageurs des trains «Intercity» circulant sur les grands axes.

Thème «jeunesse»

Les enjeux de la compréhension intercommunautaire concernant spécifiquement la jeunesse ont été mis en évidence par Mme Viviane Dubath, qui a présenté les structures en place et signalé leurs limites. Cela nous a semblé soulever en priorité les problèmes suivants:

1. La communication inter-communautaire n'est pas ressentie comme un plaisir, alors que tel pourrait être le cas. Ainsi, la langue est trop souvent perçue comme une simple matière scolaire, au lieu d'être vécue comme un potentiel grâce auquel les jeunes peuvent accroître leur maîtrise de la réalité et la richesse de leur expérience de vie.
2. Certains intervenants ont relevé l'affaiblissement du sentiment de proximité entre jeunes des différentes communautés linguistiques, et donc l'accroissement d'un sentiment de «fossé».
3. Les adultes donnent trop souvent un bien mauvais exemple aux jeunes, en répétant à l'envi que «l'anglais est la langue qui compte», et que l'important se situe obligatoirement sur le plan international.
4. Le laisser-faire est dangereux, en raison de la force d'attraction considérable de la langue anglaise (notamment dans les activités de loisir). Il ne saurait donc constituer une solution et doit faire place à des mesures de valorisation de la dualité linguistique en langues nationales, par le biais des associations de jeunesse, des programmes d'échange, de la vie professionnelle, etc.

Pour le groupe de l'atelier 4, les actions à envisager en priorité dans ce domaine sont notamment les suivantes:

1. Il est indispensable de *clarifier* les objectifs sur le plan macro-social: de quel *projet* la Suisse entend-elle se doter? Quelles sont les «implications» de ce projet en ce qui concerne la place (ou, plus précisément, le partenariat) des langues nationales du pays? A cet égard, il est urgent d'engager une réflexion sur la politique linguistique future de la Suisse, en privilégiant moins un examen linguistique qu'une réflexion sociale, politique et économique.
2. Les programmes d'échanges de jeunes, même partiels, doivent être développés et soutenus à grande échelle.

Thème «médias»

Cette thématique a été introduite par M. Ivan Duc, qui a relevé une tendance à l'homogénéisation intra-régionale, doublée d'une hétérogénéisation interrégionale des médias. Pour le groupe 4, ceci soulève en particulier les problèmes suivants:

1. La télévision joue un rôle prépondérant; or, celle-ci a besoin d'images, et elle filtre et sélectionne en conséquence les informations portées à la connaissance du public. La promotion des échanges intercommunautaires constitue très rarement un sujet porteur pour les chaînes de télévision.
2. L'entretien de correspondants dans d'autres régions linguistiques est très coûteux pour tous les médias.
3. Pour plusieurs intervenants, la SSR, trop dépendante des taux d'écoute, ne remplit pas son mandat d'information entre les régions linguistiques; c'est la contrepartie d'une «dérive-spectacle» d'une part, et de la présence très (ou trop) marquée du dialecte dans les programmes de la télévision alémanique.

Face à ces problèmes, les priorités pour l'action que suggère le groupe 4 sont les suivantes:

1. Il faut optimiser l'usage de la technologie audio-visuelle disponible. On peut ainsi développer la cablodiffusion avec traduction simultanée d'émissions de type «Table ouverte»; on peut aussi compléter l'offre de sous-titres: par exemple, un film diffusé en langue allemande pourrait aussi livrer, via télétext, non seulement les sous-titres en français ou en italien, mais également la version écrite en allemand des dialogues parlés, autorisant ainsi un meilleur travail d'acquisition linguistique dans le cadre d'une activité de loisir. Cette offre devrait être aussi généralisée que possible.
2. Il convient d'encourager la conception et la réalisation commune d'émissions par les collaborateurs des télévisions alémanique, romande et tessinoise, y compris d'émissions destinées à être diffusées séparément dans chacune de ces trois langues. Cette formule serait tout particulièrement adéquate pour des émissions sur des sujets d'intérêt national, ou sur des sujets directement pertinents pour la problématique de l'entente intercommunautaire.

Conclusion

Le séminaire était certes trop bref pour faire le tour des questions très complexes qui y ont été abordées. Qui plus est, la comparaison avec les

expériences étrangères en matière de *gestion de la diversité linguistique et culturelle* montre qu'il existe bien d'autres domaines où la réflexion doit être entreprise et poursuivie, soit sur le plan fondamental, soit sur celui des politiques à mettre en place en Suisse.

Il reste que la formule choisie nous semble fort utile, notamment pour les deux raisons suivantes.

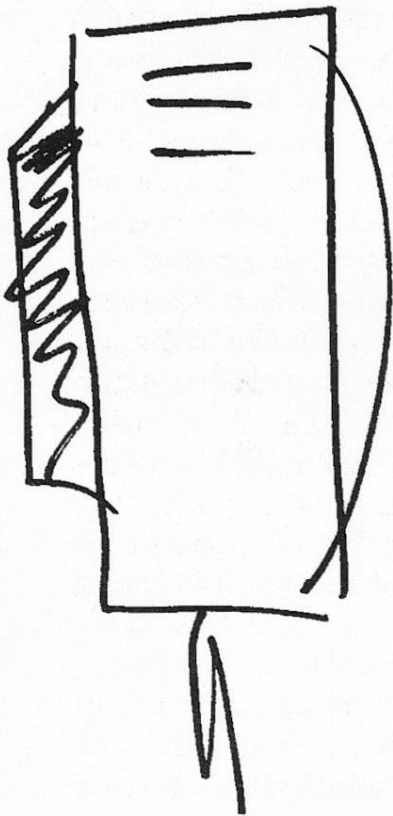
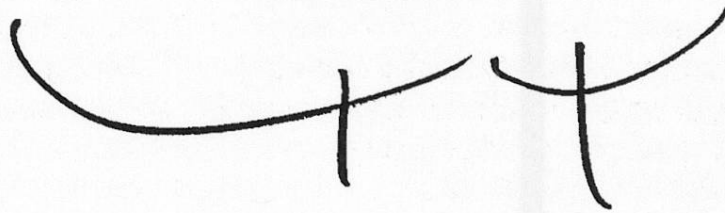
Premièrement, suite à l'adoption du nouvel article constitutionnel sur les langues (art. 116 cst.) le 10 mars 1996, la Suisse peut enfin songer à mettre sur pied une véritable politique linguistique. Certes, les compétences nouvelles dont dispose à présent la Confédération demeurent limitées; toutefois, il ne fait aucun doute que les problèmes doivent être pris en main, et que le laisser-faire et l'amateurisme n'ont plus leur place. Le séminaire organisé sous l'égide du Forum Helveticum et de l'Office fédéral de la culture est donc particulièrement bienvenu, puisqu'il offre l'occasion d'ouvrir plus largement le débat sur une série de questions cruciales pour l'avenir de notre pays.

Deuxièmement, une politique linguistique se constitue simultanément sur plusieurs plans: il existe d'un côté une réflexion scientifique, aux volets théoriques et empiriques, qui se situe à cheval sur plusieurs domaines de recherche (le fait que la Suisse accuse, paradoxalement, un certain retard dans certains de ces domaines ne fait que souligner la nécessité de ce travail). C'est largement de cet aspect de la politique linguistique dont il est question dans la littérature spécialisée. Toutefois, une politique linguistique se définit aussi en réponse aux besoins d'autres groupes d'acteurs: les décideurs politiques, les administrations qui mettent en forme et appliquent leurs décisions, les décideurs de l'économie privée et la société civile, qu'il s'agisse de citoyens ou résidents individuels ou d'associations qui les regroupent. Les séminaires tels que celui des 27 et 28 juin 1996 permettent *d'articuler* ces différents plans, par la mise en relation (convergente ou divergente) des représentations et des objectifs de ces différents groupes d'acteurs. Nous estimons donc que la politique linguistique doit être conçue en termes de partenariat entre ces groupes, ce qui rend des occasions de rencontre et de débat tout particulièrement souhaitables.

En bref, des séminaires de ce type répondent à un besoin certain, et aident à structurer une démarche permettant de réfléchir aux moyens de répondre à ce besoin. Il y a donc lieu de renouveler l'exercice, et de prévoir régulièrement des rencontres du même type pour approfondir une nécessaire réflexion et pour accompagner l'élaboration et la mise en place de mesures favorisant la compréhension entre les communautés linguistiques de Suisse.

LA TÉLÉVISION MET LES SUISSES
D'ACCORD!

C'EST NUL!



BARRIGUE

© by FORUM HELVETICUM

